

Balade solidaire

1€ par repas vendu
reversé à
l'association
SYNDROME PRADER
WILLI

Menu 100% 03

Entrée (menu adulte)

Paté en croûte de Volailles
Allier Volailles - Escurolles

Plat (menu adulte)

Pavé de charolais (Sicaba - Bourbon
l'Archambault)
Frites (Nicolas Vanstraceele - Créchy)

Plat (menu enfant)

Saucisse (Sicaba - Bourbon l'Archambault)
Frites (Nicolas Vanstraceele - Créchy)

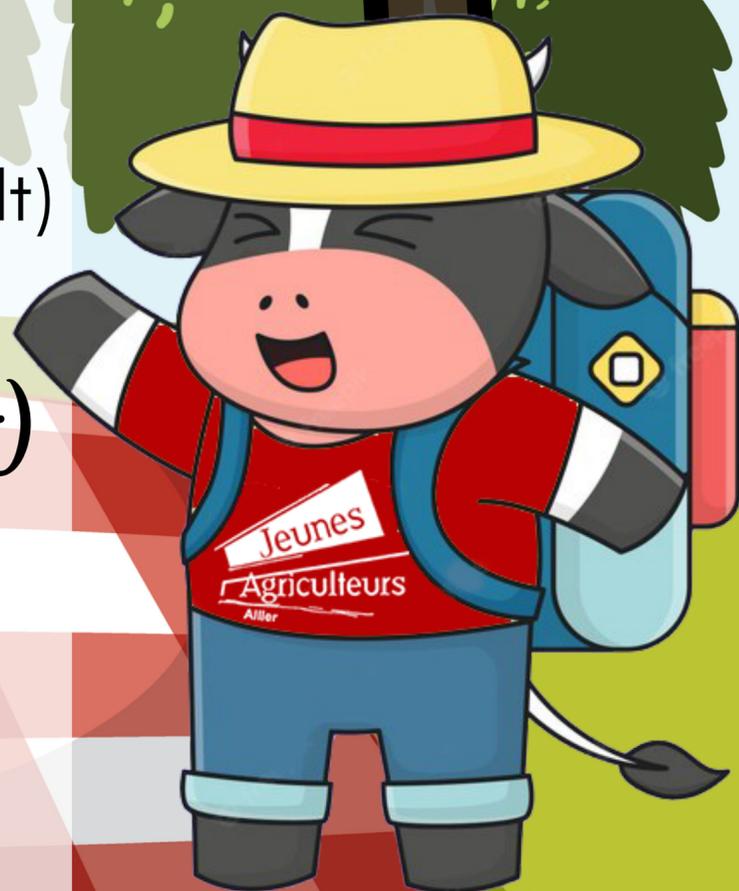
Dessert (menu adulte et enfant)

Glace fermière du producteur Alliait
Sauvagny

Bouteille d'eau 50 cl et pain

18€

10€ enfant
(-10 ans)



FONDATION
Groupama
vaincre les maladies rares



Jeunes
Agriculteurs
Allier



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Ensemble
pour vaincre**

les maladies rares

Dimanche 4 juin 2023

Balade solidaire au profit de l'association

1€ reçu
=
1€ reversé

**SYNDROME
PRADER WILLI**

RENDEZ-VOUS :

Parking du Centre Omnisport de BELLENAVES
Inscriptions et départs de 8h à 10h30

Parcours de 4 km, 10 km et 18 km au choix, + 1 parcours VTT 43 km
Repas sur place préparé par les Jeunes agriculteurs de l'Allier :
réservation à l'inscription

**Le montant de l'inscription est libre et est reversé en totalité à l'association
SYNDROME PRADER WILLI**



**FONDATION
Groupama**
vaincre les maladies rares



Ensemble pour vaincre les maladies rares

Association SYNDROME PRADER WILLI :

Le syndrome PRADER WILLI est une maladie génétique rare qui touche 1 naissance sur 20 000. Elle est liée à une anomalie du chromosome 15.

Les principaux symptômes sont :

Une hypotonie sévère à la naissance et de grande difficulté d'alimentation, une absence de succion, déficit en hormone de croissance. De plus, il n'a jamais de sensation de satiété, il est en quête permanente de nourriture. En absence de prise en charge adaptée, l'obésité risque alors de s'installer. Le développement psychomoteur est retardé avec des difficultés d'apprentissage et des problèmes de comportement variables.

Et si vous ne pouvez pas participer à la balade du 4 juin, vous pouvez toujours :

- » **adresser un chèque à l'association :**
libellé à l'ordre de **SYNDROME PRADER WILLI**,
par courrier à : Karine Pagnon - Maugarat - 03140 CHEZELLE
- » **faire un don en ligne sur :**
prader-willi.fr // extranet.prader-willi.fr/donation
- » **Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, un don de 50 € vous revient en réalité à 17€.**

La Fondation Groupama soutient la lutte contre les maladies rares
aux côtés des associations de patients, du corps médical,
de la recherche et des pouvoirs publics.

Ses actions :

- accompagner les associations
- sensibiliser et informer sur les maladies rares
- soutenir la recherche et l'innovation

Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com



FONDATION
Groupama
vaincre les maladies rares